REGION HAUTS-DE-FRANCE SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL REGIONAL



Délibération n° 2020.00142

Réunion du 30 ianvier 2020 Accusé de réception – Ministère de l'intérieur 4630419

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 05/02/2020 Retour Préfecture : 05/02/2020

Exercice Budgétaire: 2020 Fonction: 94 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET AUTRES SERVICES

Thème: C04.01 Formation

Objet : Cadre d'intervention de Proch'Info-Formation 2020-2022 et convention d'objectifs et de moyens 2020-2022

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 30 janvier 2020, à 09:00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail,

Vu la délibération n°20181966 du Conseil régional des 13 et 14 décembre 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2020, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n° 20161374 du Conseil régional du 13 octobre 2016 adoptant le document cadre présentant les enjeux, les objectifs du dispositif Proch'emploi et sa déclinaison opérationnelle,

Vu la délibération n° 20161375 du Conseil régional du 13 octobre 2016 adoptant la convention cadre d'objectifs et de moyens Plateformes territoriales Proch'emploi 2016-2020 avec les structures porteuses des plateformes Proch'emploi,

Vu le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) en date du 14 mars 2017,

Vu le règlement (UE) n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, dit règlement général sur la protection des données (RGPD),

Vu la délibération n° 2019 00562 du Conseil régional du 28 mars 2019 adoptant le document cadre de Proch'Orientation,

Vu l'avis émis par la commission Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)

PREAMBULE:

La Région, consciente que les actifs ont besoin d'avoir l'ensemble des informations pour viser un parcours de formation et déterminer un métier pour une insertion professionnelle durable voire une reconversion, souhaite la mise en place d'un nouvel outil territorial Proch'Info-Formation dont les objectifs visent à accompagner ces publics ainsi que ceux inscrits à Proch'emploi pour leur permettre d'engager un parcours de formation.

Cet outil territorial permettra à une personne de pouvoir s'informer précisément sur les actions de formation mises en œuvre sur le territoire, les conditions d'accès et les perspectives d'emploi sur le marché du travail de son bassin d'emploi mais également les évolutions des métiers et des compétences requises : des préalables indispensables pour un choix éclairé et engagé dans un parcours de formation.

Proch'Info-Formation s'articule avec le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et d'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) et les politiques développées par la Région en matière de formation, d'apprentissage et de développement économique. Il est un des acteurs du service public régional de l'orientation.

Le dispositif Proch'Info-Formation vise plusieurs objectifs :

- accueillir et informer les demandeurs d'emploi inscrits à Proch'emploi et dont l'objectif est une formation pour présenter l'offre de formation du territoire
- informer les autres actifs ainsi que les jeunes et les entreprises de l'offre de formation du territoire, de l'évolution du marché de l'emploi ainsi que les évolutions des compétences
- positionner les personnes sur les actions de formation de la Région
- collaborer activement avec les organismes de formation et les structures de l'accompagnement pour optimiser le parcours de la personne.

DECIDE

D'adopter le cadre d'intervention Proch'info Formation 2020-2022 tel que présenté en annexe D'adopter la convention cadre d'objectifs et de moyens 2020-2022 annexée à la présente délibération.

Par 129 « Pour », 0 « Contre », 37 « Abstention »

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à finaliser, sous réserve de modifications non substantielles, et à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Présents (140): Monsieur Emmanuel AGIUS, Madame Milouda ALA, Monsieur Charles BAREGE, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Vincent BIRMANN, Madame Marie-Chantal BLAIN, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Chantal BOJANEK, Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Monsieur Laurent BRICE, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Guislain CAMBIER, Madame Céline-Marie CANARD, Monsieur Olivier CAPRON, Madame Maryse CARLIER, Madame Odile CASIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE. Monsieur Jean CAUWEL. Madame Karine CHARBONNIER. Madame Mireille CHEVET. Madame Françoise COOLZAET, Madame Sophie COUDEVYLLE, Monsieur Christophe COULON, Madame Bénédicte CREPEL-TRAISNEL, Monsieur Jacques DANZIN, Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Olivier DELBE, Madame Christelle DELEBARRE, Madame Hortense DE MEREUIL, Monsieur Pierre DENIAU, Madame Marguerite DEPREZ-AUDEBERT, Madame Corinne DEROO, Madame Carole DEVILLE-CRISTANTE, Monsieur Franck DHERSIN, Monsieur Adrien DI PARDO, Monsieur Eric DILLIES, Madame Mélanie DISDIER, Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Jean-Marc DUJARDIN, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Monsieur Yves DUPILLE, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Madame Sabine FINEZ, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Monsieur Michel FOUBERT, Madame Brigitte FOURE, Madame Catherine FOURNIER, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Antoine GOLLIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE, Madame Audrey HAVEZ, Madame Françoise HENNERON, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Madame Monique HUON, Madame Florence ITALIANI, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Mathilde JOUVENET, Monsieur Guillaume KAZNOWSKI, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Philippe LAMBILLIOTTE, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Frédérique LEBLANC, Monsieur Daniel LECA, Monsieur André-Paul LECLERCQ, Monsieur Grégory LELONG, Madame Chantal LEMAIRE, Madame Astrid LEPLAT, Monsieur Sébastien LEPRETRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Valérie LETARD, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Brigitte LHOMME, Monsieur Alexis MANCEL, Madame Claire MARAIS-BEUIL. Monsieur Christophe MARECAUX, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Brigitte MAUROY, Madame Sophie MERLIER LEQUETTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Frédéric NIHOUS, Monsieur Olivier NORMAND, Monsieur Ludovic PAJOT, Monsieur Jacques PETIT, Madame Irène PEUCELLE, Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Daniel PHILIPPOT, Madame Isabelle PIERARD, Monsieur Olivier PLANQUE, Madame Patricia POUPART,

Feuille n° 2 de la Délibération n° 2020.00142

Monsieur Denis PYPE, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Eric RICHERMOZ, Madame Julie RIQUIER, Madame Sophie ROCHER, Madame Virginie ROSEZ, Monsieur Jean-Louis ROUX, Monsieur Didier RUMEAU, Madame Monique RYO, Madame Rachida SAHRAOUI, Monsieur Jean-Michel SERRES, Monsieur Serge SIMEON, Madame Valérie SIX, Monsieur José SUEUR, Monsieur Jean-Richard SULZER, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Madame Mylène TROSZCZYNSKI, Madame Valérie VANHERSEL-LAPORTE, Monsieur Christian VANNOBEL, Madame Edith VARET, Monsieur Denis VINCKIER, Monsieur Benoit WASCAT.

Pouvoirs donnés (29): Monsieur Jean-Pierre BATAILLE donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ, Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Madame Florence BARISEAU, Madame Aurore COLSON donne pouvoir à Madame Bénédicte CREPEL-TRAISNEL, Monsieur Gérald DARMANIN donne pouvoir à Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Monsieur André FIGOUREUX donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Yvan HUTCHINSON donne pouvoir à Madame Monique HUON, Monsieur Sébastien HUYGHE donne pouvoir à Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Simon JOMBART donne pouvoir à Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Madame Faustine MALIAR donne pouvoir à Madame Brigitte LHOMME, Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD donne pouvoir à Madame Isabelle PIERARD, Madame Anne PINON donne pouvoir à Madame Patricia POUPART.

Madame Elizabeth BOULET donne pouvoir à Monsieur Charles BAREGE, Madame Sophie BRICOUT donne pouvoir à Madame Samira HERIZI, Monsieur François DECOSTER donne pouvoir à Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Madame Rachida SAHRAOUI, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION donne pouvoir à Monsieur Anthony JOUVENEL, Monsieur Jean-François THERET donne pouvoir à Monsieur Christian VANNOBEL.

Madame Nathalie ACS donne pouvoir à Madame Françoise COOLZAET, Madame Agnès CAUDRON donne pouvoir à Monsieur Nicolas BERTIN, Madame Patricia CHAGNON donne pouvoir à Madame Christine ENGRAND, Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Laurent BRICE, Madame Marie DESMAZIERES donne pouvoir à Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Monsieur Michel GUINIOT donne pouvoir à Monsieur Christophe MARECAUX, Madame Marine LE PEN donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROUX, Madame Sylvie SAILLARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Madame Marie-Claude ZIEGLER donne pouvoir à Monsieur Pierre DENIAU.

Madame Véronique DESCAMPS donne pouvoir à Madame Florence ITALIANI, Monsieur Alexis SALMON donne pouvoir à Monsieur André MURAWSKI.

N'ont pas participé au vote (3) : Madame Patricia CHAGNON, Monsieur François DECOSTER, Monsieur Christophe MARECAUX.

Absent (1): Monsieur Rudy VERCUCQUE.

Xavier BERTRAND Président du Conseil régional

DECISION DE LA SP:

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Feuille n° 3 de la Délibération n° 2020.00142